

La question fondamentale que pose le projet de loi C-91 est de savoir si nous devons continuer avec un système qui réduit efficacement le prix des médicaments pour l'infrastructure sanitaire et pour le consommateur, aux dépens de profits excessifs «gagnés» par les multinationales pharmaceutiques qui détiennent les brevets des médicaments.

Il ne fait aucun doute que l'industrie pharmaceutique internationale — qui domine l'industrie canadienne — réalise des profits énormes. Année après année, le palmarès du *Fortune Magazine* des 500 entreprises mondiales les plus importantes montre que les 17 plus grosses compagnies pharmaceutiques comptent parmi les entreprises qui retirent le plus de profits dans le monde. En tant que groupe, elles enregistrent des profits de plus de 10,7 milliards de dollars sur des ventes de 94,2 milliards de dollars en 1990, ce qui leur donne le plus haut taux de rendement sur leurs ventes ou leurs actifs de tout les regroupements industriels. En fait, d'une façon ou d'une autre, le taux de rendement a été constamment plus de deux fois supérieur à la moyenne.

En juillet 1991, dans un rapport spécial, le *Fortune Magazine* rapporte que «depuis les 30 dernières années, les fabricants de médicaments sur la liste des *Fortune 500* ont tiré